



Passation des Marchés de Fournitures

Émise le: 27 JAN 2026

DEMANDE DE COTATION

N° 025 /DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 27 JAN 2026
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

Projet : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

Acheteur : PROLOG

Pays : Cameroun

Financement : Crédit IDA N° 72130 – CM.

Approche de marché : ouverte.

Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : l'Avis de Demande de Cotation,
- Pièce 1 : les instructions aux Prestataires,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 5 : le formulaire de comparaison des offres,

Il est recommandé aux Fournisseurs de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotation, et ce dans le but de les améliorer, le Fournisseur devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.

TABLE DES MATIÈRES

Pièce 0 - Avis de Demande de Cotation	3
Pièce I - Instructions aux Prestataires	
A. Introduction	4
1. Dispositions générales	4
B. Le Dossier de Demande de Cotation	4
2. Contenu du Dossier	4
C. Préparation des cotations	4
3. Langue de l'offre	4
4. Documents constitutifs de l'offre	4
5. Cotation	4
6. Monnaies de l'offre	5
7. Délai de validité des cotations	5
D. Dépôt des cotations	5
8. Cachetage et marquage des offres	5
9. Date et heure limite de dépôt des offres	5
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	5
10. Ouverture des plis	5
11. Evaluation et Comparaison des offres	5
F. Attribution du marché	6
12. Attribution du marché	6
13. Notification de l'attribution du marché	6
14. Signature de la lettre de marché	6
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	6
Pièce II - Modèles d'annexes	15
1. Lettre de Cotation	
2. Bordereau Descriptif Quantitatif	
3. Lettre de marché	
4. Description des prestations	
5. Formulaire de comparaison des cotations	



DEMANDE DE COTATION

Émise le: 27 JAN 2026

DEMANDE DE COTATION

N° 025 /DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 27 JAN 2026
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

PIECE 0 : AVIS DE DEMANDE DE COTATION



AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N° 025 /DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 27 JAN 2026

POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG) (PROLOG)

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu l'assistance technique et financière de l'Association Internationale de Développement (IDA) à travers la Banque mondiale afin de mener à bien l'exécution du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), et se propose d'utiliser une partie des fonds du crédit IDA N° 72130-CM pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotation est publiée.

Le Coordonnateur du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) invite les Fournisseurs intéressés, à soumettre leurs offres sous pli fermé, en vue de « l'Acquisition des tablettes au profit des communes pour la mise en place d'un système de collecte des données quantitatives et qualitatives permettant de traquer les indicateurs de résultat Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) ».

Le dossier de Demande de Cotation est à retirer gratuitement dans les locaux de l'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au 2^{ème} étage de l'immeuble rose - saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), au quartier dit Dragages, Yaoundé - Cameroun, aux heures ouvrables, par voie électronique aux adresses mentionnées ci-dessous.

Les offres rédigées en français ou en anglais, en **six (06) exemplaires** (dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels et avec **une copie numérique sur CD ou clef USB** seront chiffrées hors TVA (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de la Lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où l'offre serait retenue.

Les offres seront déposées au plus tard quatorze (14) jours à compter de la date de publication du présent avis dans le Journal des Marchés de l'ARMP», soit le 12 FEV 2026 à **14 heures précises** (heure locale), à l'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au 2^{ème} étage de l'immeuble rose - saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), au quartier dit Dragages, Yaoundé - Cameroun, et devront porter la mention :

« **DEMANDE DE COTATION**
N° 025 /DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 27 JAN 2026
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT

DE TRAQUER LES INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG).

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

NB : La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les plis seront ouverts quatorze (14) jours à compter de la date de publication du présent avis dans le Journal des Marchés de l'ARMP, soit le 12 FEV 2026 à 15 heures (heure locale), par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du PROLOG, sise au 1^{er} étage de l'immeuble rose - saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), au quartier dit Dragages, Yaoundé - Cameroun, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les offres resteront valables pendant soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la « moins - disante », à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante selon les conditions suivantes :

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

- ✓ Justifie d'au plus deux marchés/contrats/prestations similaires (**joindre la première et la page de signature du contrat/marché/prestation**) d'un montant minimum cumulé de 25 000 000 FCFA TTC, réalisé par le soumissionnaire en tant que fournisseur principal au cours des cinq (05) dernières années, **assorti de PV**, la nature des fournitures doit être produite avec les montants en monnaie librement convertible (HT et TTC) et les noms des Acheteurs ;
- ✓ Possède un dossier administratif (voir 5.4 de la Demande de cotation) en cours de validité.

Le délai de livraison est de trente (30) jours.

Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotation seront rejetées. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous.

L'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au 2^{ème} étage de l'immeuble rose - saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), au quartier dit Dragages, Yaoundé - Cameroun.

Emails: jngwa@prolog.cm ;
emeguidejeanjacques@yahoo.fr ;

Yaoundé, le 27 JAN 2026

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Copies :
- MINDDEVEL
- ARMP
- PROLOG
- CSPM
- ARCHIVES.


Edielle T. H. Jackson
Ph.D in Economics
Senior Statistician and Economist Engineer



DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____

POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

PIECE 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

PIECE I - INSTRUCTIONS AUX PRESTATAIRES

L'objet de la Section I est de donner aux Fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Ministère ou l'Unité d'Exécution du projet.

Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

1. Dispositions générales
- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier
- 2.1 Le Dossier de demande de Cotation décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotation (DC)
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Modèle de lettre de marché
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre
- 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.
4. Documents constitutifs de l'offre
- 4.1 La cotation présentée en **sept exemplaires** (1 original et six copies y compris la **copie numérique**) par le fournisseur comprendra les documents suivants :
- (a) La lettre de cotation datée et signée ;
 - (b) La description des fournitures ;
 - (c) Les prospectus de la tablette, accompagné de fiches décrivant les caractéristiques techniques de ladite tablette ;
 - (d) Les références du soumissionnaire ;
 - (e) Le planning de livraison ;
 - (f) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (g) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
 - (h) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous.
5. Cotation
- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) (HT) ;

et

b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.

5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.

5.4 **Autre :** Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité :

Le dossier administratif complet doit comprendre les pièces suivantes :

i) **une copie de l'attestation de conformité fiscale** signée par l'autorité compétente datant de moins de trois (03) mois ;

ii) **une attestation de conformité sociale** relative à la présente Cotation portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation, signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse, les sommes dont il est redevable, datant de moins de trois (03) mois ;

iii) **une attestation de non-exclusion des marchés publics** délivrée par le Directeur de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

iv) **un certificat de non-faillite** établi par le Tribunal de Première Instance ou par la chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du prestataire datant de moins de trois mois précédant la date de remise des offres ;

v) **la déclaration sur l'honneur pour non-abandon** ;

vi) **une attestation de domiciliation bancaire** d'une Banque de 1^{er} ordre ;

vii) **un plan de localisation** ;

viii) **Attestation d'immatriculation (NIU).**

Les Fournisseurs devront présenter les pièces du dossier administratif dans l'ordre ci-dessus indiqué.

N.B :

- Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront déterminantes pour l'attribution du contrat.

6. Monnaies de

6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA ;

l'offre

7. Délai de validité des cotations

7.1 Les cotations seront valables pour la période de soixante (60) jours.

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres

8.1 Les Fournisseurs placeront **l'original et six copies (y compris la copie numérique)** de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

(a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation :

Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au 2^{ème} étage de l'immeuble rose - saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), au quartier dit Dragages, Yaoundé - Cameroun. Emails : jngwa@prolog.cm ;.

(b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025
DU _____ POUR L'ACQUISITION DES
TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE
D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES QUANTITATIVES ET
QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES INDICATEURS DE
RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES
RESILIENTES (PROLOG) ».

9. Date et heure limite de dépôt des offres

9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation

Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au 2^{ème} étage de l'immeuble rose - saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), au quartier dit Dragages, Yaoundé - Cameroun.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis

10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Prestataires dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation, à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au 1^{er} étage de l'immeuble rose -

saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), au quartier dit Dragages, Yaoundé - Cameroun.

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11.Évaluation et Comparaison des offres

11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs ;
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue : des prospectus de la tablette proposé, accompagnés de fiches décrivant les caractéristiques techniques de ces tablettes ;
- Le planning de livraison et d'installation (qui doit être inférieur à 30 jours) ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
- Références.

F. Attribution du marché

12.Attribution du marché

12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la cotation la **moins-disante**.

13.Notification De l'attribution du marché

13.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.

14.Signature de la lettre de marché

14.1 Dans les soixante (60) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.

15.Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption

15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et Prestataires d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- a) Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
 - (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution);
 - (iii) se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
 - (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et

- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant,

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

fabricant ou Prestataire de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, Prestataires et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

PIECE II - MODÈLES D'ANNEXES



DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

PIECE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATION

2. LETTRE DE COTATION

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: *[nom et adresse de l'Acheteur]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de **fournir des tablettes au profit des communes pour la mise en place d'un système de collecte des données quantitatives et qualitatives permettant de traquer les indicateurs de résultat du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)**. Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :



DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

PIECE 3 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

3- Bordereau des prix unitaires

(à remplir par le Fournisseur)

N° article	Description détaillée de l'article	Prix Unitaire	
		(En lettres)	(En chiffres)
1	Acquisition des tablettes		



DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

PIECE 4 : BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF



4. BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF (à remplir par le Fournisseur)

N°	Description	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	lieu
1	Acquisition des tablettes	108			
2	Pochettes	108			
			Montant HT		
			TVA (19,25%)		
			IR (5,5%)		
			Montant TTC		



DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
 POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
 LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
 QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
 INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
 COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG).

PIECE 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1- Tablettes

CARACTERISTIQUES	
SYSTEME	
Système d'exploitation	Android 13
PERFORMANCES	
Système sur une puce (SoC)	Mediatek Helio G88
Finesse de gravure	12 nm
Nombre total de coeurs	8
Microarchitecture	2x2.0 GHz Cortex-A75 / 6x1.8 GHz Cortex-A55
Processeur graphique (GPU)	ARM Mali-G52
MEMOIRE & STOCKAGE	
Capacités de mémoire vive disponibles	8 Go, 4 Go
Type de mémoire vive	LPDDR4X
Capacités de stockage disponibles	128 Go
Type de stockage	eMMC5.1
DESIGN	
Longueur	255.3 mm
Largeur	166.3 mm
Épaisseur	7.2 mm
Poids	465 g
Matériaux face arrière	Aluminium
Matériaux cadre	Aluminium
Couleurs disponibles	Gris, Vert
Stylet	Compatible
ÉCRAN	
Taille de l'écran	11 "
Technologie de l'écran	LCD
Ratio	16:10
Définition	1920 x 1200
Fréquence de rafraîchissement	90 Hz
PHOTO – MODULE ARRIERE PRINCIPAL	
Type de module	Grand-angle
Nombre de pixels	8 Mpx
Flash	Oui
PHOTO – MODULE SELFIE	
Module selfie	Oui
Type de module	Grand-angle

CARACTERISTIQUES

Nombre de pixels	8 Mpx
Ouverture de l'optique	2 f/
VIDEO	
Fréquences d'images 1080p FHD (i/s)	30
Fréquences d'images 1080p FHD (i/s) – Selfie	30
BATTERIE & CHARGE	
Batterie amovible	Non
Capacité de la batterie	7040 mAh
Puissance de charge maximale filaire	15 W
Charge sans fil	Non
CONNECTIVITE	
Norme Wi-Fi	802.11a/b/g/n/ac (Wi-Fi 5)
Norme Bluetooth	Bluetooth 5.1
Fonctions Bluetooth	Basse consommation (LE), A2DP
NFC	Non
Positionnement par satellite (GNSS)	GPS, GLONASS
Connexion filaire	USB Type-C
Norme USB	USB 2.0
VERSION DONNEES MOBILES	
DONNEES MOBILES	Oui
Double SIM	Non
Compatibilité réseau	3G, 4G, 5G
SON	
Haut-parleurs stéréo	Oui
Sortie casque mini-jack 3,5 mm	Oui
CAPTEURS & SECURITE	
Capteurs	Gyroscope, Accéléromètre, Proximité



DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

PIECE 5 : LETTRE DE MARCHÉ

5 - LETTRE DE MARCHÉ

Aux termes de la consultation No/..../ 2024 intervenue le ____ jour de _____ 20 ____ entre *[nom de l'Acheteur]* (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et *[nom et adresse complète du Prestataire]* (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Prestataire, c'est-à-dire **l'acquisition des tablettes au profit des communes pour la mise en place d'un système de collecte des données quantitatives et qualitatives permettant de traquer les indicateurs de résultat du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)**, et a accepté une offre du Prestataire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *[prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) La demande de cotation envoyée au Prestataire ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif ;
 - (c) La Description des prestations et les modalités de mise en œuvre par le Fournisseur.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Prestataire, au titre des services et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
 - Paiement de 100 % de la prestation après réception.
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Prestataire)



DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
POUR L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DES COMMUNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES
QUANTITATIVES ET QUALITATIVES PERMETTANT DE TRAQUER LES
INDICATEURS DE RESULTAT DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

PIECE 6 : FORMULAIRE DE COMPARAISON DES COTATIONS

6 - FORMULAIRE DE COMPARAISON DES COTATIONS

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total HT	Prix Total TTC		Remarques
			oui	non	délai	lieu				
1.										
2.										
3.										
4.										
5.										
6.										
7.										
8.										

Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature

-
-
-
-
-
-
-